

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00613
Numéro SIREN : 521 462 457
Nom ou dénomination : 3 PHAZE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt 13717



Farouk BOULBAHRI

Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION DE
L'EURL 3 PHAZE EN SAS**

**EURL 3 PHAZE
AU CAPITAL DE 2 000 €
5 Place de VERDUN
84110 SABLET**

RCS AVIGNON 521 462 457

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

171, Bis Chemin de la Madrague Ville – 13002 Marseille – Siret : 452 816 408 000 44
Tél. : 04.96.15.27.46 / 06.14.04.34.75 – Fax : 04.91.09.31.19 – E-mail : cacboulbahri@gmail.com

EURL 3 PHAZE

SARL au capital de 2.000 euros

Siège social : 5 Place de VERDUN
84110 SABLET

RCS AVIGNON 521 462 457

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES
L.223-43 & L.224-3 DU CODE DE COMMERCE

TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

EURL 3 PHAZE
SARL au capital de 2.000 euros

Siège social : 5 Place de VERDUN
84110 SABLET

RCS AVIGNON 521 462 457

Monsieur l'associé unique,

Vous envisagez de transformer votre société à responsabilité limitée en une société par actions simplifiée.

L'article L.223-43 alinéa 3 du Code de Commerce impose, dans cette perspective, que cette décision soit précédée d'une analyse de la situation de la société par un Commissaire aux Comptes.

L'article L.224-3 prescrit l'obligation à un Commissaire à la transformation d'apprécier sous sa responsabilité, la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers.

Par une décision de votre part, j'ai été désigné en date du 1^{er} décembre 2017 pour procéder à cette analyse, apprécier la valeur des biens et des avantages particuliers, établir le présent rapport et formuler les observations qu'appelle la situation de la société dans le cadre de la transformation envisagée, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Pour établir cette analyse, j'ai pu examiner les documents comptables et juridiques de votre société, et notamment les comptes annuels établis au

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

31 décembre 2016, ainsi que la situation comptable au 30 septembre 2017.

Les diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

En ce qui concerne l'article L.223-43

J'ai pu ainsi apprécier :

- la situation financière de la société, l'état de sa trésorerie, et, à travers elles, sa solvabilité ;
- les caractéristiques et conditions de l'exploitation, ainsi que divers facteurs de nature sociale ou économique.
- La situation intercalaire entre la date de l'arrêté comptable au 31 Décembre 2016, la situation comptable au 30 septembre 2017 et la date de l'établissement de mon rapport. Aucun élément ne laisse apparaître un déficit susceptible de réduire les capitaux propres en dessous du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

En ce qui concerne l'article L.224-3

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Compte tenu de ces éléments l'opération est envisageable.

Fait à Marseille, le 14 Décembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Farouk BOULBAHRI

SOREC et Associés SARL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de
L'Ordre de la région de Marseille-PACAC
Associés Commissaires-aux-comptes

Jean-Pierre RIBEIRO

Expert-comptable associé
Commissaire-aux-comptes

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON**

2, Boulevard Limbert

B.P. 21063

84097 AVIGNON CEDEX 9

19 DEC. 2017

Carpentras, le 18 décembre 2017

N/Réf. : SARL 3 PHAZE – SABLET (84110)

Objet : Rapport du commissariat à la transformation

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir recevoir aux fins de dépôt d'acte le rapport du commissaire à la transformation, ci-joint, établi dans le cadre de la transformation de la SARL 3 PHAZE en SAS.

Dans la mesure où cette transformation doit intervenir au plus tard le 1er janvier 2018, et afin de respecter les prescriptions de l'article R 123-105 al.3 du code de commerce (dépôt au greffe du rapport du CAT 8 jours avant la date de l'assemblée), nous vous remercions de bien vouloir établir votre certificat de dépôt d'acte avant le 22 décembre 2017.

Ci-joint en règlement, un chèque d'un montant de 15,79 €.

Vous voudrez bien nous faire parvenir directement les documents attestant du dépôt, ainsi que **votre note de frais libellée au nom du cabinet.**

Vous remerciant par avance de votre diligence,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE SERVICE JURIDIQUE

